



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

AVIS DE PROMULGATION

Avis est donné par le soussigné, Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet à l'effet que lors de la séance du Conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, le règlement 538 concernant la fermeture d'une partie de l'ancienne Route 3 sans désignation cadastrale étant maintenant connue comme la partie sud-est du lot 2 843 861 a été adopté.

Ce règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture du bureau du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et 13 h et 16 h et le vendredi entre 9 h et 12 h 30 au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet.

Donné à Saint-Anicet, ce 4e jour du mois de février 2021.

Denis Lévesque  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier